

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 A 20H30
sur convocation du 20 septembre 2023

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie NOUVEL, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Claude HARDY, Cindy LEBRETON, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POUILLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Denis FREMON donne procuration à Christophe TESNIERE

ABSENTS EXCUSES : Denis FREMON, Marie-Françoise KURDZIEL

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie NOUVEL

Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 août 2023

➤ **AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE** : Subvention séjour pédagogique

2023-09-28 01 Lotissement le Chant de la Pierre 2 – tranche 4 : Résultats de l'appel d'offres et choix des entreprises

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 20 septembre pour étudier les plis reçus pour le marché du lotissement :

LOT 1 – Terrassement – Voirie – Eaux usées – Eaux pluviales – Espaces verts - signalisation

LOT 2 – Tranchées réseaux souples – Eclairage public – Téléphone – Multimédia – Eau potable

RAPPEL DU CALENDRIER

- Envoi à la publicité du marché tranche 4 par Granville repro : **05/08/2023**
- Retour des plis : **8 septembre**
- Analyse des offres : **semaine du 11 au 15 septembre par le cabinet SEGUR**
- Commission d'appel d'offres : **Mercredi 20 septembre à 16h30**
- Compte tenu des délais la signature du marché à compter du **11 octobre**
- Début travaux : **fin octobre, début novembre 2023**

Retour arrêté modificatif du permis d'aménager : **début novembre 2023**

Pour rappel, l'entreprise SEGUR avait estimé le montant des travaux à 334 273.32€TTC.

Une discussion a lieu au sujet du critère du délai d'exécution. En effet, le critère de la durée d'exécution ne sera pas noté lors des prochains appels d'offres, car il y a souvent des recours si la différence d'une notation dépend de ce critère.

LOT 1 – Terrassement – Voirie – Eaux usées – Eaux pluviales – Espaces verts - signalisation

Tableaux classements des offres :

Analyse des offres lot 1

Marché de base Lot 1	SARL MONGODIN	LTP LOISEL base	PIGEON TP NORMANDIE base	PIGEON TP NORMANDIE variante 2	SARL GATP	OUEST TP	TPB DU L'OIR
Note technique : 35pts							
Moyens humains : 5 pts	5	5	5	5	3.5	5	3.5
Provenance des matériaux : 6 pts	6	6	4.2	4.2	4.2	6	4.2
Méthodologie et technique : 6 pts	6	6	6	6	6	6	6
Cohérence du planning : 5 pts	5	5	5	5	5	5	5
Gestion des déchets : 3pts	3	3	3	3	3	3	3
Sécurité, hygiène, covid: 10 pts	10	10	10	10	10	10	10
Note technique	35.00	35.00	33.20	33.20	31.70	35.00	31.70
Note sur le prix de l'offre : 60pts							
Hors Taxes	262 783.70 €	225 941.50 €	284 230.75 €	246 500.75 €	278 164.50 €	296 887.50 €	247 015.00 €
T.V.A. 20%	52 556.74 €	45 188.30 €	56 846.15 €	49 300.15 €	55 632.90 €	59 377.50 €	49 403.00 €
T.T.C.	315 340.44 €	271 129.80 €	341 076.90 €	295 800.90 €	333 797.40 €	356 265.00 €	296 418.00 €
Note sur le prix de l'offre	51.59	60.00	47.70	55.00	48.74	45.66	54.88
Durée d'exécution des travaux : 5pts	5.2 semaines	3.0 semaines	6.0 semaines	6.0 semaines	8.0 semaines	8.0 semaines	7.0 semaines
Note x(DL1/DL2)	2.88	5.00	2.50	2.50	1.88	1.88	2.14
Notation sur 100pts	89.47	100.00	83.40	90.70	82.32	82.54	88.72
CLASSEMENT	3	1	5	2	7	6	4

Lot 1 – offres variantes

*LTP LOISEL propose une variante (n°1) pour la réalisation station de relèvement avec des choix de matériels non prévus au cahier des charges de l'agglomération Mont Saint Michel-Normandie (voir ci-dessous):

1.3.6	Réalisation station de relèvement conformément au cahier des charges de l'agglomération Mont Saint Michel-Normandie	forfait	1	46500.00	46 500.00
	Moins value poste de refoulement en béton XA3- Dn2.30ml Hauteur 4.42 intérieur - Chambre à vanne séparée 1.20x1.20 hauteur 1m poids 12.35T	Forfait	1	-4100.00	-4 100.00
	Moins value canalisation interne en PVC PN16 D, 75/84mm	Forfait	1	-2250.00	-2 250.00
	Moins value suppression injection d'eau inox 316L avec commande via électrovanne 24v	Forfait	1	-750.00	-750.00
	Moins value Pompe GRUNDFOS SLV 65.65 Roue super vortex 1.1kw/3.1A Q=11.57m3/h HTM+7.28Mce	Forfait	1	-1800.00	-1 800.00

La variante n°1 ne sera pas retenue dans l'analyse des offres à la demande de l'agglomération Mt Saint Michel Normandie, au motif qu'elle n'est pas conforme aux cahiers des charges du service assainissement de l'agglomération.

LOT 2 – Tranchées réseaux souples – Eclairage public – Téléphone – Multimédia – Eau potable

Analyse des offres lot 2

Marché de base	SARL MONGODIN	LTP LOISEL	STE MANCHE
Note technique : 35pts			
<i>Moyens humains : 5 pts</i>	5	5	5
<i>Provenance des matériaux : 6 pts</i>	6	6	6
<i>Méthodologie et technique : 6 pts</i>	6	6	6
<i>Cohérence du planning : 5 pts</i>	5	5	5
<i>Gestion des déchets : 3pts</i>	3	3	3
<i>Valorisation technique : 10 pts</i>	10	10	10
Note technique	35.00	35.00	35.00
Note sur le prix de l'offre : 60pts			
Hors Taxes	50 517.00 €	51 312.25 €	38 309.60 €
T.V.A. 20%	10 103.40 €	10 262.45 €	7 661.92 €
T.T.C.	60 620.40 €	61 574.70 €	45 971.52 €
Note sur le prix de l'offre	45.50	44.80	60.00
Durée d'exécution des travaux : 5pts	1.4 semaines	2.0 semaines	2.6 semaines
Note x(DL1/DL2)	7.14	5.00	3.85
Notation sur 100pts	87.64	84.80	98.85
CLASSEMENT	2	3	1

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Travaux de viabilisation du lotissement « le Chant de la Pierre 2- Tranche 4 »

Lot 1 : Terrassement – Voirie – Eaux usées – Eaux pluviales – Espaces verts - signalisation

Entreprise : LTP LOISEL

Montant du marché : 271 129.80€ TTC

Lot 2 : Tranchées réseaux souples – Eclairage public – Téléphone – Multimédia – Eau potable

Entreprise : STE MANCHE

Montant du marché : 45 971.52€ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2023-09-28 02 Localisation et implantation de l'aire de jeux multi activités (city-stade)

La commission travaux et urbanisme s'est réunie le samedi 23 septembre 2023 à 9h

Cette commission est allée visiter 3 sites pour l'implantation de l'aire de jeux multi activités (city-stade) :

- Au centre bourg, la parcelle AC 55
- 2 emplacements avaient été présélectionnés au stade de football : au bout du chemin piéton ou auprès du terrain du tennis.

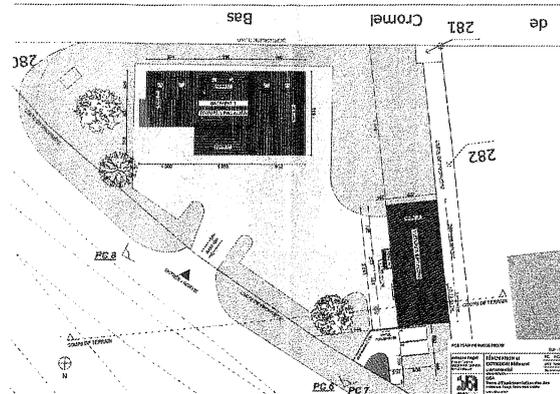
Après discussion des membres de la commission, et au vu des différents arguments annoncés, la commission propose de retenir l'emplacement situé à proximité du terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sont favorables à :

- **L'emplacement du city-stade à côté du terrain de tennis situé au stade.**

De plus, la réfection du terrain de tennis se fera en 2024. Au prochain conseil municipal, les élus échangeront sur la faisabilité de ce projet et solliciteront les subventions, afin que ces travaux puissent être réalisés pour le printemps 2024.

2023-09-28 03 Informations sur l'aménagement des parcelles cadastrées ZA N° 278-279-280 suite à l'installation de nouvelles entreprises (actuelle et future)



La commission s'est déplacée sur la zone de Cromel, pour étudier la création de parking suite à l'implantation future, sur l'ancienne parcelle Mangeas. La commission émet un avis favorable à la demande du promoteur, à savoir :

- Places de parking en épi, le long de la voie communale N° 1
- L'emplacement de places de parking droites le long du Bas Cromel.

Ces travaux sont à la charge du promoteur.

En outre, le promoteur cherche à acquérir une partie de la parcelle ZA 281 appartenant à la commune, de environ 7 m². La commission a émis un avis favorable et propose le tarif de 30€/m², et que les frais de bornage soient à la charge de l'acquéreur. La gestion des eaux pluviales du parking sera à la charge de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la réalisation de ces espaces de stationnement.**
- **D'approuver la cession d'une partie de la parcelle ZA 281 d'une contenance de environ 7 m² à la SCI CHROME pour un montant de 30€/ m²**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.**

- Indemnité de tutorat :

Mickaël MAUTALENT occupe les fonctions de tuteur auprès de Mathilda SEGUIN dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sur 3 ans (de septembre 2022 à août 2025).

Pour cette fonction, M. MAUTALENT perçoit une NBI de 20 points (Nouvelle bonification Indiciaire) pour cette fonction de tutorat d'un montant de 81.58€ brut par mois.

La commune reçoit une participation du FIPHFP pour cette mission de tutorat à hauteur de 20.50€/heure et 20h/par mois maximum, soit 410€ par mois.

- Différence en brut :

410€ - 81.58€ = 328.42€ (mensuel)

Il apparait logique qu'une partie de cette somme soit reversée à M. Mickaël MAUTALENT par le biais du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

- Actuellement M. MAUTALENT perçoit :

IFSE : 138.10€ (versé mensuellement)

La commission a proposé de reverser dans le cadre du RIFSEEP un montant de 200€ mensuel le temps de sa mission de tuteur.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le montant du RIFSEEP afin de permettre le versement d'une partie de la subvention de Tutorat.

📁 Décision modifiant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, ses Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Rappel de Monsieur le Maire de la mise en place du RIFSEEP par délibération en date du 30 mars 2017 pour l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).

L'article 3 du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 prévoit que le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

La commission du personnel s'est réunie le jeudi 21 septembre pour reconsidérer le montant des primes attribuées pour chaque cadre d'emploi et chaque groupe.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT DU RIFSEEP 2023

Cadre d'emplois	Groupe	Montant maxi annuel de base actuel	Montant mensuel maximum	Montant annuel maxi Proposition 2023	Montant mensuel Maximum
		IFSE	IFSE	IFSE	IFSE
Cadre d'emplois 1 Rédacteur	Groupe 2	6 000 €	500.00 €	8 000 €	665.00 €
Cadre d'emplois 2 Adjoint administratif	Groupe1	4 500 €	375.00 €	6 500 €	540.00 €
Cadre d'emplois 3 : ATSEM	Groupe 2	1 500 €	125.00 €	6 000 €	500.00 €
Cadre d'emplois 4 : Adjoint Technique	Groupe1	2 000 €	166.67 €	6 500 €	540.00 €

Cadre d'emplois 4 : Adjoint Technique	Groupe2	1 500 €	125.00 €	6 000 €	500.00 €
--	---------	---------	----------	---------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la modification du régime indemnitaire pour l'indemnité lié aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) proposée par la commission comme précisé ci-dessus.

Cette décision est applicable à compter du 1^{er} octobre 2023.

2023-09-28 05 Les écoles : Demande de subvention « voyages scolaires » de l'école Immaculée conception de Saint-James

L'école privée primaire Immaculée Conception de St James organise 1 séjour pour l'année 2023/2024 pour les CE2/CM1/CM2:

- Séjour patrimoine et visite du Puy du fou du 20 au 22 septembre - coût des familles 225€ - 1 St Quentinais
- La commune verse 20€ pour les séjours pour les collégiens et les lycéens

Après délibération, le conseil municipal décide à 12 voix contre et 2 abstentions ;

- de ne pas donner suite à la demande de participation à la demande de subvention de l'école privée. En effet, la commune possède toutes les structures d'accueil et finance déjà les projets des écoles de la commune.

2023-09-28 06 – Questions et information diverses

➤ **Les journées écocitoyennes :**



En prévision de la Toussaint,
et en raison de la mise en place du zérophyto,
la Municipalité propose aux habitants une journée
citoyenne pour nettoyer le cimetière
Le vendredi 6 octobre et le samedi 21 octobre
à partir de 9h
Les personnes qui souhaitent participer à cette opération
sont invitées à s'inscrire à la mairie au 02.33.60.61.45
avant le mercredi 4 octobre.

Le repas du midi sera offert aux participants
par la commune.



➤ **Recensement 2024 :**

La commune va recruter 3 agents recenseurs pour la campagne de recensement 2024 qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. (Panneau affichage, pôle emploi, presse). La rémunération des agents recenseurs sera décidée lors du prochain conseil municipal.

➤ **Repas des cheveux blancs le dimanche 8 octobre 2023 :**

Avec le service, nous serons environ 84. L'année dernière, nous étions 108. Plusieurs personnes ne viennent pas pour des raisons autres (autre chose de prévu), plusieurs personnes ne viennent pas en raison de maladie. Le comité des fêtes participe comme tous les ans, au crémant.

Les élus souhaiteraient proposer une animation pour les prochains repas, la question sera posée aux Aînés afin de connaître leur préférence.

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Je dois rendre compte des DIA déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption à chaque conseil municipal même si par délégation, vous m'avez chargé d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption.

Parcelles ayant fait l'objet de DIA depuis le début de l'année :

VENDEUR	SITUATION DU BIEN	REF CADASTRALE
LURIENNE Didier	901 rue du Chemin Montois	YS 76
CHROME L	Cromel Bas	ZA 279p
SCI DUMET	51 et 47 rue des Estuaires	ZA 386, 388, 390
LEVEILLE Denise	Rue des Estuaires	AC 191
DATIN Audrey	Rue des Estuaires	AC 99p
CHEVALLIER Marie-Thérèse	Rue des Estuaires	AC 101
FOUBERT Sébastien	Le Bourg - Chemin Montois	YS 61

➤ **Etat de reconnaissance de catastrophes naturelles – sécheresse :**

Deux dossiers ont été envoyés à la sous-préfecture en mai 2023 pour des fissures sur les bâtis de maisons. L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié le 26/09/2023, et notre commune en fait partie.

L'arrêté a été affiché et les personnes concernées ont été prévenues.

➤ **Exposition de octobre aux caves du Presbytère de l'aquarelliste Eric DEGIVE, organisé par l'association Loisirs, culture, Patrimoine :**

- Vernissage le samedi 14/10 à 11h
- Les samedis 14 et 21 octobre 2023 : 14h-18h
- Les dimanches 15 et 22 octobre 2023 : 10h-12h/ 14h-18h

➤ **USQ – Match Dimanche 1^{er} octobre**

4^{ème} tour de la coupe de France (2^{ème} fois depuis la création du Club) contre Tessy-Moyon à 15h

➤ **Travaux de la station d'épuration**

Ces travaux entraînent des fermetures de routes et par conséquent, les commerces voient une baisse d'activité. En effet, le bourg étant moins fréquenté, il y a moins de clients pour les commerces. Les travaux qui entraînent les fermetures de voirie seront bientôt terminés.

➤ **Prochaines réunions**

- **Commission communication** en vue de la préparation du bulletin municipal
 - ✓ Le mercredi 25 octobre 2023 à 18h

▪ **Conseil Municipal :**

- ✓ **Le mercredi 8 novembre 2023 à 20h30**

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2023-09-28 01	1.1	Marchés publics	Lotissement le Chant de la Pierre 2 – tranche 4 : Choix des entreprises suite à l'appel d'offres	
2023-09-28 02	8.4	Aménagement du territoire	Localisation et implantation de l'aire de jeux multi activités	
2023-09-28 03	8.4	Aménagement du territoire	Informations sur l'aménagement des parcelles cadastrées ZA N° 278-279-280 suite à l'installation de nouvelles entreprises	
2023-09-28 04	4.5	Régime indemnitaire du personnel	RIFSEEP	
2023-09-28 05	8.1	Enseignement	Les écoles : Demande de subvention « voyages scolaires » de l'école Immaculée conception de Saint-James	
2023-09-28 06	1.4	Autres domaines de compétences	Questions et informations diverses : Journées ecocitoyennes, Recensement 2024, repas des cheveux blancs, DIA, Etat de reconnaissance de catastrophe naturelles, exposition, USQ, travaux de la station d'épuration, prochaines réunions	

Conseil municipal du 28/09/2023	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Valérie NOUVEL Secrétaire	